

Affiché en mairie le 5 décembre 2001

**COMMUNE DE ROLAMPONT**  
**COMPTE RENDU**  
**SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2001**

-----

L'AN DEUX MILLE UN, LE 30 NOVEMBRE A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 23 novembre 2001, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

**Étaient présents :** M. Michel GALLISSOT, maire, M<sup>me</sup> RUEL, MM. PELLETIER, DELIN, Patrick GALLISSOT, adjoints ; M<sup>me</sup> GÉRARD, MM. BALLAND, BOUVIER, maires-délégués ; M<sup>mes</sup> ROBIN, RANC, DUCRET, MM. THOMASSIN, DEHAN, LOYOLA, HERBERT, RACLOT, VOILLEQUIN, M<sup>lle</sup> DIOT conseillers municipaux.

**Excusée :** M<sup>lle</sup> BROCHOT, conseiller municipal, procuration à M. Voillequin.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures 05.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M<sup>me</sup> RUEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2001.**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**N°1 Aménagement et réduction du temps de travail du personnel communal (35 heures)**

Adopté à l'UNANIMITE

**N°2 Avis sur les inscriptions au réseau Natura 2000 des sites Tufière de Rolampont & ouvrages militaires de la région de Langres (fort Saint-Menge). Refus des inscriptions.**

Adopté à l'UNANIMITE

**N°3 Approbation de la convention de fourniture de repas à la cantine scolaire par l'entreprise Sodexho.**

Adopté à l'UNANIMITE

**N°4 Approbation de la convention relative transfert du Centre de première intervention communal de Rolampont au Service départemental d'incendie et de secours.**

Adopté par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

**N°5 Approbation de 2 avenants au marché Salle de réunion. Lot n°3 : 2204,88 F ht & lot n°5 : 1050 F ht.**

Adopté à l'UNANIMITE

**N°6 Admission en non valeur 2001 (Sea : 297,90 F).**

Adopté à l'UNANIMITE

**N°7 Décision modificative n°2001-01 Budget de la Régie des transports scolaire.**

Adopté à l'UNANIMITE

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ M. MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 30 NOVEMBRE 2001 A VINGT-DEUX HEURES.

Le maire,